

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° CF161

AMENDEMENT

présenté par
M. Labaronne, rapporteur

ARTICLE 19

Après l'alinéa 9, insérer l'alinéa suivant :

« 2°*bis* À la fin du dernier alinéa de l'article 706-1-1, les mots : « à 3° » sont remplacés par les mots : « et 2° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.